



Services de l'approvisionnement et des contrats  
30, rue Victoria  
Gatineau (Québec) K1A 0M6

## MODIFICATION DU PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

Par la présente, le préavis d'adjudication de contrat est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de le préavis d'adjudication de contrat restent les mêmes.

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| <b>N° de la modification :</b>   | <b>Date de la modification :</b> |
| 1  | Le 13 février 2023               |
| <b>Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :</b>   |                                  |
| ECSZ-ACAN-2022-1864  |                                  |
| <b>Titre :</b>   |                                  |
| Élaboration de la stratégie de l'expérience client et renforcement des capacités   |                                  |
| <b>Date de clôture de la demande de proposition :</b>  |                                  |
| Le 23 février 2023 à 14h (HNE)   |                                  |
| <b>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:</b>   |                                  |
| <b>Bureau du directeur général des élections</b><br>Services de l'approvisionnement et des contrats<br>30, rue Victoria<br>Gatineau (Québec) K1A 0M6<br><br><a href="mailto:proposition-proposal@elections.ca">proposition-proposal@elections.ca</a> |                                  |
| <b>À l'attention de</b>  | <b>N° de tél.</b>                |
| Svetlana Zelyutkina  | 873-416-0516                     |

## **Partie 1. Interprétation**

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit le préavis d'adjudication de contrat concernant le élaboration de la stratégie de l'expérience client et renforcement des capacités qui porte le numéro ECSZ-ACAN-2022-1864 datée du 13 février 2022 (la « PAC »). La présente modification fait partie intégrante de la PAC.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la PAC et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la PAC, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

## **Partie 2. Questions et réponses**

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la PAC et, par la présente, Élections Canada au nom du Commissaire répond comme suit :

### **2.1 Question No. 1**

Question:

Combien de jours ou d'heures sont nécessaires entre la date d'attribution du contrat et le 31 mars 2024 (période initiale) et combien de jours ou d'heures sont nécessaires pour la période d'option 1 ?

Réponse:

La définition des besoins est basée sur la livraison. Le calcul des coûts est basé sur le travail à effectuer et non sur le nombre de jours d'effort.